

Concours d'articles Altermondes – REGLEMENT

Objet du concours :

Altermondes organise un concours d'articles. Il est gratuit et ouvert à toutes les personnes qui respecteront les conditions de participation.

Le but de ce concours est de valoriser la participation active des lecteurs au contenu rédactionnel d'Altermondes et de promouvoir l'écriture journalistique qui met en avant les acteurs de changement dans les sociétés civiles des pays dits du Sud.

Dates :

- Lancement du concours le 15 juin 2012.
- Remise des articles au plus tard le 1er septembre 2012.
- Les lauréats seront connus en octobre 2012 (la date de cet événement sera annoncée ultérieurement).

Modalités :

- Les envois s'effectueront exclusivement par internet à l'adresse : altermondes@altermondes.org (avant le samedi 1er septembre 2012 à minuit) en pièce jointe sous format Word.
- Le message d'accompagnement devra comporter les indications suivantes : Nom, Prénom, date de naissance, adresse email, adresse postale complète, numéro de téléphone. Un accusé de réception vous sera adressé par e-mail, au plus tard dans les 15 jours, validant la conformité de votre participation
- L'article doit se présenter sous forme dactylographiée (Word), avec un maximum de 4000 caractères (espaces compris). Pour le respect de l'anonymat le nom de l'auteur ne doit pas figurer sur les manuscrits mais seulement sur le message d'accompagnement dans votre email.
- Ce texte comprendra en plus du calibrage ci-dessus : un titre et un chapô qui présentera au lecteur le sujet et les propos qui suivent.

Conditions :

ART 1 : Les articles peuvent être rédigés seul ou en binôme.

ART 2 : Chaque participant ne peut présenter qu'un seul article. L'article doit être inédit.

ART 3 : Le jury prêtera une attention particulière aux critères suivants :

- La thématique traitée doit correspondre à la ligne éditoriale d'Altermondes, soit se reporter aux champs de la solidarité internationale (qui comprendra au sens large droits humains, économies alternatives, environnement, humanitaire, finance solidaire, migrations, développement durable, commerce équitable, paix et conflits, tourisme responsable, sciences citoyennes etc.)
- Une des priorités d'Altermondes est de donner directement la parole aux sociétés civiles des pays dits du Sud. Ce traitement sera donc très fortement valorisé dans la sélection des articles.
- Traitement de l'information : l'article pourra prendre la forme d'une interview, d'un portrait, d'une enquête, d'un reportage, etc. En revanche, l'article ne pourra pas être une tribune exposant votre point de vue sur un sujet.
- Enfin, l'originalité de l'angle, la clarté et la pertinence du propos seront également partie prenante du choix du jury.

ART 4 : L'article doit être écrite en langue française et respecter les règles de grammaire et d'orthographe.

ART 5 : Le jury est responsable de ses choix, et n'a pas l'obligation de les justifier.

ART 6 : L'auteur conserve tous ses droits sur son article mais cède à Altermondes sans aucune contrepartie le droit de le publier dans sa revue papier et sur son site Internet.

ART 7 : Conformément à la loi française "Informatique et libertés" n°78-17 du 06 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à Altermondes, 14 Passage Dubail, 75010 PARIS.

ART 8 : Altermondes ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler, prolonger, reporter ou modifier les conditions du concours.

Sélection des meilleurs articles :

Les articles seront soumis à l'appréciation du comité de rédaction d'Altermondes qui constitue le jury.

Lauréats : Le jury récompensera trois lauréats. Le premier prix donnera lieu à une publication de l'article dans le numéro de décembre 2012 d'Altermondes, les deux autres à une publication sur www.altermondes.org.